



Commune de Dambach-la-Ville

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du jeudi 16 avril 2015 et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le mardi 21 avril 2015 en séance ordinaire, à 19 H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Claude HAULLER, maire.

Etaient présents : 15

M. Claude HAULLER, Maire, Mme Christiane SCHEPPLER, M. Sébastien ROSSI, Mme Annie MICHEL, M. Philippe SCHUHLER, adjoints, MMES et MM. Mme Sabine LEISER, Anne-Marie BELENFANT, André SCHUHLER, Marlène GUNTZ, Pierre-Nicolas MERSIOL, Myriam WINKLER, , Servais BURRUS, Pascal OSER, Estelle HADEF

Le conseiller municipal Maximilien ZAEPFFEL arrive en cours de séance, avant que le point n°5 ne soit mis en délibération.

Absents excusés : 4

M. Gilles ZEUGMANN qui donne procuration à l'adjoint M. Philippe SCHUHLER

M. Jean-Marie GLEITZ qui donne procuration à Mme Christiane SCHEPPLER

Mme Corinne HOFF qui donne procuration à M. Claude HAULLER

Mme Murielle FREY qui donne procuration à M. Pascal OSER

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivité territoriales.

ordre du jour

1	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2015	3
2	Désignation du secrétaire de séance	3
3	Subventions pour ravalements de façades et ANAH	3
4	Personnel Communal - recrutement	4
5	Extension du périscolaire - consultation	4
6	Nouveaux rythmes scolaires et PEDT	5
7	Mise aux normes des bâtiments ERP - mission MOE	8
8	Rue du Mal Foch - assistance à maîtrise d'ouvrage	8
9	Mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et des programmes de mesures Rhin et Meuse et du plan de gestion des risques d'inondation	9
10	Dénomination de voie - Lieu-dit Fichtaennel	9
11	Fermeture du parking de la RD 1422	9
12	Convention pour l'occupation de parcelles	10

13 Divers	10
a. Droit de préemption urbain	10
b. Commission de sécurité camping	11
c. Commission de sécurité foyer culturel	11
d. Pierre et Vins de Granite - exposition de l'école maternelle	11
e. Centre d'Interprétation du Patrimoine	11
f. Intervention de M. Servais BURRUS	11
g. Intervention de M. Sébastien ROSSI, adjoint au Maire	11
o Pièges à sable - protection des salamandres prises au piège	12
o Problème de tri des déchets dans les petites poubelles	12
o Commission fleurissement :	12
h. Intervention de l'adjointe Annie MICHEL	12
i. M. SCHUHLER André va être interviewé par France Bleu	12
j. Festival des orgues d'Alsace	12
k. Intervention de Mme Estelle HADEF	12

1 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2015

Le procès verbal du 30 mars 2015, a été transmis aux conseillers avec l'invitation à la présente séance.

Les conseillers municipaux indiquent que la réunion s'est tenue à 17 H le 30 mars 2015 et que ces éléments sont à modifier dans le premier paragraphe.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité compte tenu de ces rectifications.

2 Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L121-14 du Code des Communes,
Le Conseil municipal, après délibération et vote,
Décide de désigner un secrétaire de séance, en la personne de Philippe SCHUHLER.

Le Conseil Municipal décide également de s'adjoindre d'une secrétaire auxiliaire qui assiste aux séances, mais sans participer aux délibérations : à savoir Mme Florence MEYER, secrétaire générale.

3 Subventions pour ravalements de façades et ANAH

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 12 juin 2012,

Le Conseil Municipal, décide, après délibération et vote à l'unanimité,

De verser les subventions suivantes pour les travaux de valorisation du patrimoine (maisons datant d'avant 1900), en complément des subventions versées par le Conseil général :

- o A Mme Perrine DEYBACH : 756 € pour des travaux de réfection de peinture, crépissage, effectués au 18 rue du Leubuhl
- o A M. Daniel BROSSE : 551,80 € pour des travaux de remplacement de couverture, effectués au 3 rue du Couvent

De verser les subventions suivantes au titre de l'ANAH (3%)

- o A Mmes ANTONY -ZARRANZ Sylvie et Marie-Lorena : 640,75€ pour des travaux éligibles dans le cadre de l'ANAH (remplacement de chaudières bois et gaz - travaux de remplacement des menuiseries extérieures et isolation), effectués au 58 rue du Mal FOCH - totale des aides PIG (12 863 € pour un total de travaux de 32 666,84 €)
- o A M. et Mme Marcel BLOCK : 401,56 € pour des travaux éligibles dans le cadre de l'ANAH (isolation des combles - travaux de remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries en bois et couverture),

effectués au rue Irma Mersiol BURRUS - pour information totale des aides
PIG (7 486 € pour des travaux de 17 234,30 € TTC)

4 Personnel Communal - recrutement

Pour faire face aux absences du personnel communal en charge de l'entretien et de la logistique des bâtiments communaux,

Le Maire, sollicite le Conseil Municipal pour le recrutement pour une période de 6 mois d'un adjoint technique de 2^e classe non titulaire à temps complet qui remplirait notamment les fonctions de concierge.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité, annule la décision de création de poste prévue dans la délibération du 27 janvier 2015, pour le recrutement d'une personne chargée de l'entretien des locaux communaux

Décide de créer d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, en qualité de non titulaire, à compter du 01/05/15 pour une durée de 7 mois ;

Les attributions consisteront à :

- Fonctions polyvalentes :
- Conciergerie :
 - Etats des lieux des salles communales
 - Préparation des salles / rangement / vaisselle
 - Préparer vaisselle / logistique en amont des manifestations
 - Suivi des stocks
 - Gestion des poubelles
- Entretien des espaces verts
- Soutien de l'équipe technique (manifestations / balayage / plantations / arrosage...)
- Publication hebdomadaire

5 Extension du périscolaire - consultation

M. Maximilien ZAEPFFEL arrive.

Entendu l'exposé de M. le Maire qui rappelle au Conseil Municipal que l'accueil périscolaire à Dambach-La-Ville est saturé depuis la rentrée scolaire 2014/2015, et qu'il en est de même de l'ensemble des assistantes maternelles ; (pour mémoire 17 demandes au pic le plus fort de la semaine n'avaient pu être assurées à la précédente rentrée)

Vu la situation, le maire a rencontré l'ensemble des acteurs : la conseillère d'éducation populaire et de jeunesse - Mme EVE BUFFET, ainsi que les responsables de l'OPAL, l'organisme qui gère le périscolaire, ainsi que la cheffe de service du pôle Enfance Jeunesse de la Communauté des Communes Barr Bernstein, pour évoquer les solutions envisageables pour une extension de la capacité d'accueil du périscolaire à la prochaine rentrée d'une vingtaine de places, sur le temps de pause méridien.

Cette solution serait une solution transitoire en attendant la réalisation d'un pôle enfance jeunesse dans quelques années.

Vu les préconisations qui suivent données par la Direction de la Cohésion sociale au regard des conditions définies par le cadre ACEM - accueils collectifs éducatifs de mineurs - (temps de détente, d'activité, de repas, de repos, encadrement suffisant en nombre et en qualification) :

- Réorganisation de l'espace actuel du périscolaire (augmentation de l'espace de restauration - restructuration de l'espace de sieste en bureau et vestiaires)
- Augmentation de la durée de la plage horaire de 15 minutes pendant le temps de pause méridien
- Aménager dans un bâtiment annexe (bâtiment modulaire) des lieux de vie à vocation spécifique (activité, repos, sanitaires) en surface suffisante : salle d'activité de 60 m² / sanitaires et lavabos adaptés / espace sieste de 25 m² avec rangement de lit / signalétique
- Réflexion sur l'affectation des espaces et leur aménagement respectif de manière concertée entre les différents utilisateurs

Condition sine qua non : liaison indispensable entre le périscolaire actuel et le bâtiment modulaire par un sas fermé.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote, à l'unanimité :

- Décide de réaliser une extension du périscolaire actuel au vu des conditions énoncées par la direction de la cohésion sociale
- Charge le Maire de lancer une consultation pour la réalisation d'un bâtiment annexe et à retenir un maître d'œuvre
- Autorise le maire à solliciter la Communauté des Communes Barr Bernstein, compétente en matière de fonctionnement du périscolaire, pour demander à redimensionner l'accroissement de la capacité d'accueil du périscolaire de Dambach-La-Ville d'une vingtaine d'enfants
- Charge le Maire de solliciter les subventions auprès des divers organismes (CAF / ...)

6 Nouveaux rythmes scolaires et PEDT

a) Rythmes prévus à la prochaine rentrée 2015/2016

Vu l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du Conseil municipal du 16 janvier 2014 qui valide la nouvelle organisation scolaire appliquée depuis la rentrée scolaire 2014/2015,

Avec les horaires scolaires suivants:

	Horaires Matin		Horaires après midi	
	Début des cours	Fin des cours	Début des cours	Fin des cours
Lundi Mardi Jeudi Vendredi	8h30	11h45	13h45	16 h
Mercredi	8h30	10H 30		

Vu les rapports des conseils d'école de l'école maternelle et de l'école élémentaire qui demandent à modifier ces rythmes ;

Etant donnée la forte demande de fréquentation du périscolaire intercommunal, arrivé à saturation et la nécessité d'augmenter ses effectifs d'accueil d'une 20aine de places,

Vu les conditions fixées par La Direction de la Cohésion sociale qui souhaite pour ce faire l'extension du temps méridien de pause ;

Le Conseil Municipal,

A près délibération et vote

Décide de fixer les horaires qui suivent qui seront appliqués à la prochaine rentrée scolaire 2015/2016 :

	Horaires Matin		Horaires après midi	
	Début des cours	Fin des cours	Début des cours	Fin des cours
Lundi Mardi Jeudi Vendredi	8h30	11H45	14H00	16 h
Mercredi	8h30	11H30		

Il est précisé que l'accueil et la prise en charge des élèves par l'Education Nationale se déroulent 10 minutes avant le début des cours, soit 8h20 et 13H50.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Et entendu la remarque de M. OSER qui préconise que le vote des nouveaux horaires soit l'objet d'une discussion au cours de l'élaboration du PEDT et qu'ensuite les nouveaux horaires découlent du PEDT...

Qui pour cette raison n'entend pas participer au vote ;

Le Maire lui répond que dans ce cas sa non participation sera considérée comme une abstention ;

A raison de 13 voix pour - et 6 abstentions

APPROUVE la proposition concernant la nouvelle organisation du temps scolaire des écoles primaires de la ville applicable à la rentrée scolaire 2015/2016 à soumettre à la DASEN.

AUTORISE Monsieur le Maire à soumettre cette nouvelle organisation au DASEN, seul habilité à fixer les nouveaux horaires, afin de statuer sur cette proposition.

CHARGE le Maire de solliciter l'avis des Conseils d'école et d'informer les parents d'élèves de cette nouvelle organisation

b) Elaboration d'un Projet éducatif territorial

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'[article L. 551-1 du Code de l'éducation](#), formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. À l'occasion de la nouvelle organisation du temps scolaire qui s'est généralisée dans les écoles primaires depuis la rentrée 2014, cette démarche doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

La réalisation d'un PEDT est une condition indispensable pour pouvoir continuer à bénéficier du fonds d'amorçage (50 € par enfant). Il doit être soumis à l'approbation des directeurs académiques pour le 15 juin 2015 au plus tard.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un PEDT doivent être suivies par un comité de pilotage local mis en place par la collectivité à son initiative.

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote, à l'unanimité,

- Charge le Maire d'informer l'inspectrice de l'Education Nationale de l'intention de créer un PEDT
- Décide de mettre en place un comité de pilotage local chargé de plancher sur les possibilités de réalisation d'un PEDT au vu de l'organisation actuelle avec une garderie communale.
- Nomme les personnes suivantes membres de ce comité :
 - Coordonnateur du Comité de pilotage : Christiane SCHEPPLER
 - Président : Claude HAULLER, Maire
 - Adjoint en charge des affaires scolaires : Mme SCHEPPLER
 - Directeurs d'école : Mmes WINKLER et HERTRICH
 - Un représentant des parents d'élèves par école :
 - Le responsable de la garderie communale / du périscolaire

7 Mise aux normes des bâtiments ERP - mission MOE

Monsieur le Maire rappelle aux élus que l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est **obligatoire** pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP) qui ne respecteraient pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014. Il apporte un cadre juridique sécurisé et s'accompagnera d'un **calendrier précis et d'un engagement financier**.

Il est le seul moyen pour être en accord avec la loi pour ceux qui n'ont pas satisfait aux obligations de la loi, après le 1er janvier 2015.

Le projet d'Ad'AP **doit être déposé au plus tard le 27 septembre 2015**.

Le projet d'Ad'AP doit être **validé par le préfet**. Cette validation permettra ainsi d'entériner l'échéancier pour la mise en accessibilité. Le dispositif comportera des points de contrôle réguliers et une validation à son terme.

Des **sanctions financières proportionnées** seront appliquées en cas de non-respect de l'Ad'AP. Le produit des sanctions sera réinvesti au profit de l'accessibilité universelle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE la mise en oeuvre d'un agenda d'accessibilité programmée Ad'AP tel qu'explicité ci-dessus
- AUTORISE le Maire à solliciter plusieurs cabinets afin de réaliser les études préliminaires nécessaires
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour signer tous actes à intervenir pour l'application de la présente délibération.

8 Rue du Mal Foch - assistance à maîtrise d'ouvrage

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu la complexité du chantier de réfection de la rue du Mal Foch,

Le Conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité,

Autorise le maire à lancer une consultation pour assurer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Rappel pour information du contenu d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage :

- L'élaboration du programme de l'opération et de l'enveloppe prévisionnelle nécessaire à son financement, conformément aux exigences du Code des Marchés Publics et de la loi MOP.
- Une assistance administrative et technique dans le cadre de la mise en place de l'ensemble des acteurs appelés à contribuer à la réalisation de l'opération ainsi que dans le cadre du suivi de l'exécution de leurs prestations.

Il s'agit en particulier des prestataires suivants :

- de la maîtrise d'œuvre qui sera chargée :
 - de la conception du projet et du suivi de sa réalisation
 - de l'organisation, du pilotage et de la coordination des intervenants

- du montage des dossiers requis par les procédures administratives suivantes :
 - autorisations d'urbanisme
 - demandes de subvention
 - etc.
 - du coordonnateur pour la sécurité et la protection de la santé
 - du géotechnicien le cas échéant
 - du géomètre pour la constitution du fond de plan topographique

9 Mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et des programmes de mesures Rhin et Meuse et du plan de gestion des risques d'inondation

Suite à la consultation du public engagée pour une période de 6 mois, le Préfet souhaite également recueillir les avis des assemblées délibérantes sur les projets de mise à jour du SDAGE et de programmes de mesure associés.

Le Conseil municipal, après délibération et vote,

N'a pas d'observations à formuler.

10 Dénomination de voie - Lieu-dit Fichtaennel

Suite à une demande du Centre des impôts fonciers, il s'agit de définir une adresse postale à la ferme Fichtaennel qui actuellement n'est pas connue par l'INSEE, ni référencée sous aucun code RIVOLI.

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote, à l'unanimité,
Décide de donner le nom de
« Lieu-dit FICHTAENNEL » à la ferme située le long de la RD1422 entre Dambach-La-Ville et Sélestat.

11 Fermeture du parking de la RD 1422

Le Maire informe que le parking de la RD 1422 appartient à la Commune, et est classé en parcelle forestière.

La tranquillité de la faune et de la flore est perturbée.
Il propose la fermeture du parking au stationnement, qui fait partie de l'enclave de la forêt communale.

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote, à l'unanimité,

- Décide de fermer le parking de la RD 1422

- Charge le Maire de prendre un arrêté municipal et de se mettre en relation avec le Conseil général pour la mise à jour de la signalétique, ainsi que l'ONF

12 Convention pour l'occupation de parcelles

Vu la situation particulière des parcelles ci-dessous situées en zone constructible (zone IINA du POS), qui étaient louées par M. BECK Roland, à titre gratuit, suite à un accord verbal avec la Commune,

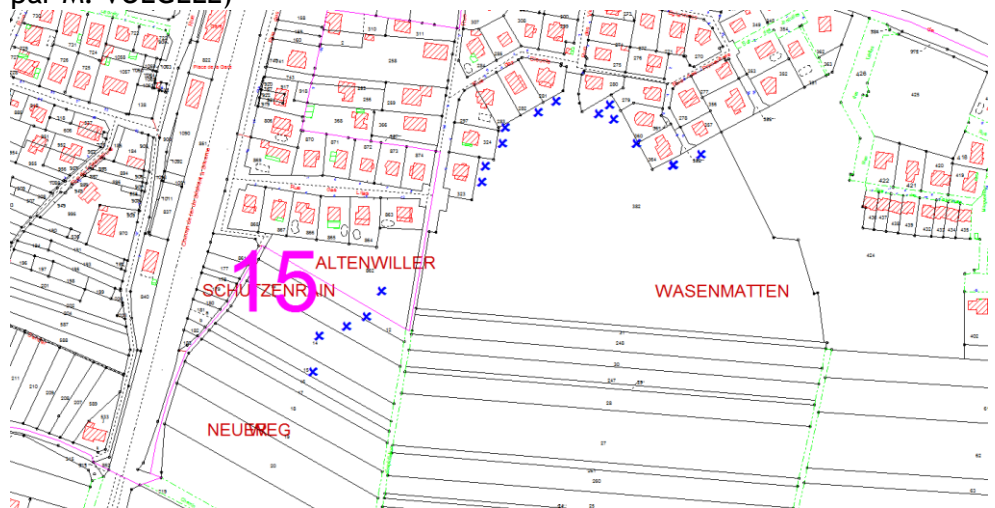
Etant donné le désistement de M. BECK Roland et vu la candidature de M. Michel DIETRICH ,

Les parcelles sises :

section 15 - n° 852 de 41,02 ares

section 10 :

- n° 12 de 10,52 ares
- n° 13 de 21,65 ares
- n° 14 de 34,57 ares
- n° 15 de 17,35 ares
- N° 382 (la partie en bordure de lotissement non exploitée par M. VOEGELE)



Le Conseil Municipal après délibération et vote

- Décide de céder à titre gratuit, par le biais d'un prêt à usage les parcelles précitées à M. Michel DIETRICH afin d'en assurer l'entretien (fauche et pâturage pour chevaux)
- Charge le Maire de signer la convention

13 Divers

a. Droit de préemption urbain

Le Maire n'a pas exercé le droit de préemption urbain lors des ventes suivantes :

- Vente de Jutta KERSTNER à M. Yves MEYLANDER, d'un terrain bâti sis 1 rue de la Dîme section 17 parcelles 186 - 189 et 190 d'une superficie totale de 5,47 ares

- Vente de M. et Mme Hubert BECK, à M. François BOUREL et Mme BRAUER Anne d'un terrain bâti sis 25 rue du Général de Gaulle sis section 18 parcelles 13 d'une superficie totale de 5,23 ares
- Vente de M. Carl Bernard à M. CERDAN Sébastien et Mme MERVELET Mélina d'un bien bâti sis 3a rue Principale - section 12 parcelles A et C/106 (provisoires) d'une superficie de 5,36 ares
- Vente de M. René HAULLER à la SCI CHEMIN du NEUDORF des lots 3, 4, 5 et 6, au lieu dit Neudorf et d'une contenance de 4,28 ares, à détacher de l'immeuble cadastré section 24 n° 533/370
- Vente de M. René HAULLER à M. Florian MIEDEL et Mme Mylène KRATZ le lot 1, d'une superficie de 10,94 ares, au lieu dit Neudorf à détacher de la parcelle cadastrale sise section 24n° 533/370

b. Commission de sécurité camping

La Commission de sécurité est passée au camping. Elle a constaté que le camping n'est pas concerné par le risque feu de forêts. Elle n'a procédé à aucune vérification. Le camping va être déclassé pour ce risque qui n'est donc pas avéré.

c. Commission de sécurité foyer culturel

La Commission de sécurité a émis un avis favorable à l'exploitation du foyer culturel.

Il a été demandé de mettre en place une procédure spécifique d'évacuation des personnes à mobilité réduite qui seraient amenées à fréquenter les loges, afin qu'elles soient toujours accompagnées d'une personne valide à même de l'aider à sortir en cas d'évacuation.

d. Pierre et Vins de Granite - exposition de l'école maternelle

Myriam WINKLER, Directrice de l'école maternelle informe le Conseil Municipal que l'exposition de l'école maternelle du projet « Lire la Ville » aura lieu dans la salle du Conseil municipal de la mairie durant la journée de dimanche 26 avril. L'ensemble du Conseil Municipal est convié à y participer.

e. Centre d'Interprétation du Patrimoine

Le maire informe le conseil municipal que l'adjoint, P. SCHUHLER a intégré le comité directeur des Amis de la Seigneurie de Andlau.

f. Intervention de M. Servais BURRUS

Monsieur BURRUS informe l'assemblée que quelques tuiles sont à remplacer à la maison des Bains. Il indique également que la gouttière à la sacristie de l'Eglise est à réparer. L'adjoint S. ROSSI répond que la gouttière va être réparée incessamment sous peu.

g. Intervention de M. Sébastien ROSSI, adjoint au Maire

- Commission annuelle de la chasse

L'adjoint Sébastien ROSSI informe que la réunion annuelle des interlocuteurs chasse à eu lieu le vendredi 17 avril 2015.

Tous les interlocuteurs étaient présents. 3km de barrières électriques vont être posés le long des endroits plantés en « maïs grains » afin de protéger les plantations des dégâts de sanglier. En parallèle une opération de mise en œuvre de répulsif du gibier rouge (chevreuils) sera menée conjointement par la Commune et le syndicat viticole.

- Pièges à sable - protection des salamandres prises au piège

Un système a été mis en place pour permettre aux salamandres prises au piège dans les pièges à sable de quitter le piège.

- Problème de tri des déchets dans les petites poubelles

L'adjoint signale que des bouteilles en verre sont régulièrement trouvées dans les petites poubelles. Il est décidé d'y faire apposer un écriteau pas de verre - afin d'éviter le tri systématique par les agents communaux.

- Commission fleurissement :

La commission fleurissement s'est réunie pour réorganiser et améliorer la disposition des bacs à fleur qui sont trop nombreux

h. Intervention de l'adjointe Annie MICHEL

L'adjointe signale que la somme de 4150 € d'entrées a pu être récoltée grâce aux spectacles offerts par Léone MEYER

Cette somme permet de financer d'autres spectacles qui ont été programmés lors d'une commission culturelle : Jean-Marie ARRUS - Christel KERN - Symphonique d'Obernai

i. M. SCHUHLER André va être interviewé par France Bleu

j. Festival des orgues d'Alsace

Les adjoints Annie MICHEL et Philippe SCHUHLER ont rencontré M. PALLAUD pour discuter de l'organisation d'un nouveau concert dans le cadre du Festival des Orgues d'Alsace. La date du 28/02/2016 a d'ores et déjà été bloquée.

k. Intervention de Mme Estelle HADEF

Mme HADEF intervient au sujet du 13^e marché aux puces. Elle souhaite savoir comment la Commune participera au niveau de la gestion des déchets.

Le Maire et l'adjoint Sébastien ROSSI répondent qu'il y aura une aide de la Commune pour la gestion des déchets dans un volume raisonnable, étant entendu que l'an passé le volume généré était très important.

C'est pourquoi un courrier a été adressé à la Présidente du tennis Club pour lui demander de prendre contact avec le SMICTOM et anticiper la gestion du volume de déchet généré par cette manifestation.

Le secrétaire
Philippe SCHUHLER

Le Président,
Claude HAULLER